



Département des Alpes de Haute Provence

Mairie de Champtercier
115 rue Principale
04660 CHAMPTERCIER

ARRETÉ REGLEMENTAIRE : N° AR 04 047 AR_041_2025

DEROGATION DE TONNAGE FARDELLA TP

Le Maire de CHAMPTERCIER,

VU le Code de la Route,

VU les articles 2212-1, 2212-2, 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'intérêt général,

VU la demande formulée par la Société FARDELLA TP, 87 Route du plan de Gaubert 04000 Digne-les-Bains

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions afin d'assurer la circulation des véhicules de plus de 12 tonnes rue Principale et Chemin de Campanelle.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Par dérogation, la circulation des véhicules de plus de 12 Tonnes sera autorisée à emprunter rue Principale ainsi que Chemin de Campanelle le temps des travaux de construction de la piscine de Monsieur Moraux parcelle B481, Chemin de Campanelle.

Cette autorisation est donnée à compter du 24 novembre 2025 au 31 décembre 2025 inclus.

ARTICLE 2 :

Seuls les véhicules de la Société FARDELLA TP immatriculés DT 951 EC et CT 166 AN d'un PATC de 19T bénéficient de cette autorisation.

ARTICLE 3 :

La Société FARDELLA TP, prend l'engagement de décharger la commune et ses représentants de toutes responsabilités civiles, en ce qui concerne tous les risques éventuels, et, notamment les conséquences des dommages qui pourraient être causés aux personnes ou aux biens, par le fait d'un accident survenu au cours ou à l'occasion du passage de ses véhicules, et s'engage à supporter ces mêmes risques, et déclarer être assurée à cet effet auprès d'une compagnie française agréée par le Ministère du Travail.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise chargée de la livraison et confiée aux conducteurs des véhicules cités article 3.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera affiché sur le panneau d'informations de la commune de Champtercier.

Le Maire de la Commune de Champtercier, le Commandant du groupement de Gendarmerie des Alpes de Haute Provence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, notifié au pétitionnaire et publié dans les formes prescrites.

Fait à Champtercier, le 19/11/2025

Le Maire,

Antoine ARENA

